

## **Politique du groupe KDDI en matière de droits de l'homme**

Le groupe KDDI, pilier des infrastructures d'information, s'efforce de résoudre les problèmes sociaux en s'appuyant sur sa philosophie d'entreprise, à savoir : « Contribuer au développement d'une société véritablement connectée en offrant à nos clients une expérience qui dépasse leurs attentes, tout en visant le bien-être matériel et émotionnel de tous nos employés ».

Considérant le respect des droits de l'homme comme une responsabilité sociale essentielle, nous nous engageons à contribuer à la croissance durable de la société en adoptant un comportement fondé sur la « Philosophie de KDDI » et le « Code de conduite de KDDI ».

Nous assumons notre responsabilité en évitant toute violation des droits de l'homme d'autrui et en prenant les mesures appropriées pour remédier à toute incidence négative sur les droits de l'homme, réelle ou potentielle, qui pourrait résulter de nos activités.

En outre, lorsque des incidences négatives sur les droits de l'homme dues à des fournisseurs ou des partenaires commerciaux sont directement liées aux produits, aux services ou aux activités du groupe KDDI, nous exigerons des parties concernées qu'elles cessent toute violation et respectent les droits de l'homme.

Conforme à notre philosophie d'entreprise, la politique du groupe KDDI en matière de droits de l'homme (ci-après « la Politique ») définit notre engagement à respecter les droits de l'homme en vue d'assumer nos responsabilités envers toutes les parties prenantes.

### **1. Respect des normes et lois internationales**

En tant qu'adhérent au Pacte mondial des Nations unies, nous soutenons et respectons les normes internationales en matière de droits de l'homme, telles que la Charte internationale des droits de l'homme, la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail et la convention de l'OIT sur les droits de l'enfant et les principes régissant les entreprises. Ainsi, l'entreprise a rédigé la Politique conformément aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, afin de promouvoir le respect des droits de l'homme.

Nous nous conformons systématiquement aux lois et réglementations applicables dans les pays et régions où nous intervenons. Cependant, en cas de conflit entre les droits de l'homme reconnus au niveau international et les lois et réglementations nationales ou régionales, nous ferons tout notre possible pour garantir le respect des normes internationales.

## **2. Champ d'application de la présente politique**

La Politique s'applique à tous les dirigeants et employés du groupe KDDI (y compris les employés permanents, contractuels et temporaires). Concernant nos fournisseurs et partenaires commerciaux, nous exigeons également qu'ils respectent les normes internationales en matière de droits de l'homme et s'abstiennent de violer ces droits.

## **3. Gouvernance en matière de droits de l'homme**

Présidé par notre président-directeur général, le comité de durabilité définit les principes régissant les activités relatives aux droits de l'homme, établit et révisé leur mode de mise en œuvre et suit les progrès accomplis à travers des objectifs. En outre, les questions importantes sont portées à la connaissance du conseil d'administration, qui les supervise par l'intermédiaire du comité de gestion.

## **4. Diligence raisonnable et continue en matière de droits de l'homme**

Conforme aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, notre cadre de diligence raisonnable inclut les actions indiquées ci-après sur une base régulière. En outre, le groupe KDDI a identifié des questions sensibles (détaillées en annexe) parmi les problématiques liées aux droits de l'homme qui sont susceptibles d'émerger dans l'ensemble de ses activités et met en œuvre des mesures appropriées en réponse à ces questions.

### **• Identification et évaluation des incidences négatives sur les droits de l'homme**

Nous identifions et évaluons les incidences négatives, réelles ou potentielles, des activités du groupe KDDI sur les droits de l'homme. L'environnement des droits de l'homme étant susceptible d'évoluer au fil du temps, l'impact de nos activités est réévalué à intervalles réguliers.

### **• Prévention et atténuation des incidences négatives sur les droits de l'homme**

Afin de prévenir et d'atténuer les incidences négatives sur les droits de l'homme, des mesures appropriées, fondées sur les résultats des évaluations d'impact, sont intégrées dans les processus internes de l'organisation. Lors de la mise en œuvre de ces mesures, la priorité est donnée à la prise en compte des incidences les plus significatives pour les parties prenantes.

Par ailleurs, tous les dirigeants et employés du groupe reçoivent une formation appropriée, visant à s'assurer qu'ils comprennent la Politique et à les sensibiliser aux enjeux associés aux droits de l'homme. Parallèlement, nous mettons tout en œuvre afin que la Politique soit mieux comprise de nos fournisseurs et partenaires commerciaux.

### **• Contrôle de l'efficacité des mesures d'atténuation adoptées**

Soucieuse d'assumer sa responsabilité en matière de respect des droits de l'homme, l'entreprise contrôle en permanence la mise en œuvre des mesures visant à prévenir et à atténuer les incidences négatives sur les droits de l'homme et vérifie régulièrement l'efficacité de ces mesures.

• **Publication d'informations**

Les progrès et les résultats des initiatives en matière de respect des droits de l'homme feront l'objet de publications sur notre site Internet et dans notre rapport complet sur la durabilité.

**5. Mesures de remédiation**

S'il s'avère que les activités du groupe KDDI provoquent ou favorisent des incidences négatives sur les droits de l'homme, nous nous efforcerons d'y remédier par les moyens appropriés.

En outre, dans un souci d'efficacité, nous mettons en place une plateforme de signalement à la disposition des parties prenantes internes et externes. L'entreprise s'engage à garantir l'anonymat des personnes et la confidentialité des informations transmises à la plateforme, de manière à protéger les lanceurs d'alerte de tout préjudice résultant de leur signalement.

**6. Dialogue et concertation avec les parties prenantes**

Nous sommes déterminés à renforcer notre action en matière de respect des droits de l'homme, en engageant un dialogue et une concertation avec les parties prenantes concernant la gestion des incidences négatives, réelles ou potentielles, de nos activités sur les droits de l'homme. La Politique sera régulièrement révisée à la lumière des conclusions de ces échanges, notamment pour les questions sensibles.

La Politique a été approuvée par le conseil d'administration de KDDI Corporation et signée par son président-directeur général.

Adoption : 15 mars 2016

Révisions : 20 octobre 2022

31 juillet 2023

5 janvier 2024

9 août 2024

KDDI Corporation

Makoto TAKAHASHI, Président-directeur général

## **(Annexe) Questions sensibles en matière de droits de l'homme pour le groupe KDDI**

### **Recherche du bien-être des employés et promotion de la diversité, de l'équité et de l'inclusion**

Conscients que la « santé » physique et mentale des personnes est essentielle pour que le groupe KDDI reste un acteur dynamique concourant au bonheur de ses employés, nous respectons leurs droits et leurs différents styles de travail. En particulier, nous veillons et prenons les mesures appropriées afin d'empêcher toute violation des droits de l'homme susceptible de toucher ou d'être occasionnés par nos employés ou les personnes qui travaillent au sein de notre chaîne d'approvisionnement.

- **Interdiction de la discrimination et du harcèlement**

La discrimination et le harcèlement fondés sur le sexe, l'âge, la nationalité, la race, l'ethnie, l'origine, l'idéologie, la croyance, la religion, la maladie, le handicap, l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou l'expression de genre sont interdits dans l'ensemble de nos activités. Nous garantissons le principe « à travail égal, salaire égal » et tenons compte du salaire minimum légal en vigueur.

- **Aménagement d'un environnement de travail sûr et confortable**

Nous veillons à la sécurité et à la santé de tous nos employés, ce qui inclut des horaires de travail appropriés, et mettons à leur disposition un environnement de travail confortable et dynamique.

- **Interdiction du travail forcé et du travail des enfants**

Nous ne tolérons aucune pratique violant les droits de l'homme, qu'il s'agisse de travail forcé, de traite d'êtres humains ou de travail des enfants.

- **Respect de la liberté d'association et du droit à la négociation collective**

Nous respectons les droits fondamentaux du travail, notamment la liberté d'association et le droit des travailleurs à la négociation collective.

### **Utilisation éthique de la technologie et des données pour soutenir l'innovation**

Notre objectif consiste à offrir à nos clients une expérience qui dépasse leurs attentes, en soutenant une innovation centrée sur les télécommunications. Nous contribuons à la croissance durable de la société en gérant de manière appropriée les incidences négatives sur les droits de l'homme dues aux progrès de la technologie et aux données, que nous nous efforçons d'utiliser de manière éthique.

- **Prévention des violations des droits de l'homme dues aux progrès de la technologie**

Conscients que les nouvelles technologies sont susceptibles d'engendrer des violations des droits de l'homme, notamment des discriminations injustifiées, nous soumettons la recherche, l'utilisation et le déploiement des nouvelles technologies à des normes éthiques exigeantes.

- **Protection de la vie privée et respect de la liberté d'expression**

Nous garantissons la protection de la vie privée de nos clients grâce à des mesures de sécurité strictes et une gestion appropriée des données personnelles, tout en respectant la liberté de communication et d'expression sur Internet dans tous les pays et régions où nous intervenons.

### **Fourniture de produits et services en accord avec les droits de l'homme**

Afin de créer une société fiable, sûre et prospère, nous nous efforçons de fournir des produits et services en accord avec les droits de l'homme, que nos clients peuvent utiliser en toute confiance. Nous nous efforçons également de prévenir la survenance de toute incidence négative sur les droits de l'homme au sein de notre chaîne d'approvisionnement.

- **Respect des droits de l'homme dans la fourniture de produits et services**

Nous œuvrons à fournir des produits et services prenant en considération la santé et la sécurité de nos clients, et nous veillons scrupuleusement à ce que nos produits, services et publicités ne contiennent pas d'expressions susceptibles de conduire à la discrimination ou au harcèlement.

- **Offre de produits et services aisément utilisables par tous**

Nous fournissons des produits et services qui peuvent être utilisés en toute sécurité et sans difficulté par chacun, indépendamment de son âge ou de son éventuelle invalidité. Nous garantissons notamment l'accès à nos services aux personnes âgées, aux personnes handicapées et aux personnes souffrant de troubles physiques ou mentaux.

- **Harmonie avec les communautés locales et élimination des violations des droits de l'homme**

#### **dans la chaîne d'approvisionnement**

Nous respectons les droits de l'homme des résidents lors de la construction d'installations et veillons à éviter toute violation des droits de l'homme liée à l'utilisation de « minerais de conflit » dans la chaîne d'approvisionnement.

- **Prévention des incidences négatives du changement climatique sur les droits de l'homme**

Nous veillons à prévenir toute incidence négative du changement climatique sur les droits de l'homme et nous nous efforçons de réduire notre empreinte environnementale tout au long de la chaîne de valeur.